

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 " " " six mois, 14 " " "
 " " " un an 25 " " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, c MM. LAFITTE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 11 Décembre 1866.

BULLETIN.

L'évacuation de notre armée d'occupation, à Rome, a dû être terminée aujourd'hui 11 décembre. Contrairement aux assertions de plusieurs journaux, il ne restera, ni dans la capitale apostolique, ni à Civita-Vecchia, ni dans les cantons restés sous l'autorité du Saint-Siège, aucun détachement militaire français.

M. Tonello doit être à Rome en ce moment et avoir repris les négociations interrompues. Le général Fleury, de retour à Florence, y attend, dit-on, le résultat de la mission du mandataire de l'Italie. On croit généralement que le représentant de l'Empereur n'ira à Rome que si M. Tonello échoue. Le voyage de l'Impératrice serait même subordonné aux nouvelles attendues de Rome, ajoutent les novellistes.

Un ukase impérial, publié en Russie, porte que les affaires relatives au culte catholique rentreront dorénavant dans le ressort des autorités légales, attendu que les conventions concernant ces affaires sont suspendues depuis la rupture avec Rome.

Ce n'est pas dans les journaux russes, censurés ou stylés qu'il faut chercher les « nouvelles vraies » sur les sentiments et sur les actes du cabinet de Saint-Petersbourg. Ces feuilles, pour nous servir d'une expression familière, paillent à la cantonade. Il faut donc chercher ailleurs. Par exemple, dans les correspondances privées. C'est à une de ces lettres, écrite d'ailleurs, comme on le verra, sans aigreur ni parti pris, que nous empruntons les informations suivantes :

La Russie fait en secret des armements considérables. Elle déploie dans ses arsenaux une activité incroyable, elle change les fusils de l'infanterie en fusils à aiguille, complète les régiments, bref, elle se met en mesure de parer à tout événement pour le printemps prochain. Les officiers supérieurs croient qu'ils seront appelés à faire campagne à cette époque.

Toutefois, il est vrai de dire que jusqu'à présent aucun changement n'a été fait dans les cantonnements de l'armée russe et que les troupes n'ont pas été augmentées dans le royaume de Pologne. La frontière autrichienne est dégarnie de troupes russes comme en temps ordinaire.

On écrit d'Aquila que les autorités ont reçu ordre de prendre possession, sans délai, de tous les biens des menses épiscopales, des séminaires, des chapitres, de toute autre propriété ecclésiastique soumise par la loi à la conversion. Cette opération doit être terminée pour le 10 décembre.

Une dépêche de New-York, 8 décembre, annonce que le gouvernement des Etats-Unis a été informé itérativement par le gouvernement français, que notre armée d'occupation quittera le Mexique au mois de mars prochain.

Le bruit a couru récemment que le gouvernement français aurait songé à convertir les obligations mexicaines en rentes françaises, de manière à donner 7 ou 9 0/0 d'intérêt à chaque obligation. On disait que le conseil d'Etat allait être saisi d'un projet de loi à ce sujet. Ces on dit sont au moins prématurés. Le gouvernement n'a laissé entrevoir aucun projet de cette nature. Il est probable, en tous cas, qu'il ne fera rien avant une solution définitive de la question au Mexique.

La Cour espagnole est décidément en route pour le Portugal. Un télégramme de

Madrid annonce que la reine et la famille royale sont arrivées dans l'après-midi à Ciudad-Real.

J. REBOUX.

LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE.

Voici, d'après l'Etendard, quelles seraient les bases définitives du projet approuvé par l'Empereur dans la séance de vendredi dernier :

Dans l'état actuel, la totalité des sept contingents annuels de 100,000 hommes, défalcation faite des non-valeurs, ne représente pour la France qu'une force totale de 625,000 hommes sur pied de guerre.

Cet effectif est insuffisant pour former trois armées de 150 à 200,000 hommes, reconnues nécessaires en cas de guerre européenne.

La formation de ces trois armées n'est jugée possible qu'au moyen d'un effectif de guerre de 800,000 hommes.

Voici comment cet effectif serait préparé et obtenu :

On sait que la liste des inscrits de chaque classe contient annuellement 326,000 jeunes gens sur lesquels 160,000 seulement n'ayant ni exemptions légales ni infirmités, sont aptes au service militaire.

Ces 160,000 jeunes gens formeront le contingent annuel de l'armée d'après les bases suivantes :

L'armée comprendrait trois catégories distinctes :

1° L'armée active du pied de paix;

2° La réserve.

Ces deux catégories réunies formeront l'armée active en temps de guerre.

3° La garde nationale mobile, déchargée de tout service en temps de paix, faisant le service de défense intérieure en temps de guerre.

Le contingent annuel de 160,000 hommes fournirait :

80,000 hommes à l'armée active;

80,000 hommes à la réserve.

Le service dans ces deux catégories serait réduit à six ans.

La réserve, soumise, à un certain nombre d'exercices et de rassemblements, sera divisée en deux bancs : le premier destiné à combler, selon les besoins, les vides de l'armée active; le second, appelé seulement en temps de guerre.

Toutes défalcatons faites, les six contingents annuels de l'armée active du pied de paix donneront 417,000 hommes.

L'effectif de la réserve serait de 425 mille hommes environ.

Enfin, la garde nationale mobile comprendrait environ 300,000 hommes.

La question de l'exonération était une des plus laborieuses à résoudre. Le projet s'efforce de mettre le principe d'égalité devant la loi d'accord avec les intérêts de l'Etat, comme aussi avec les mœurs et la sollicitude due aux professions libérales.

En conséquence, l'exonération est maintenue, mais limitée; le nombre des exonérations admissibles sera fixé chaque année d'après le nombre des rengagements constatés dans l'année précédente.

On ne pourra se faire exonérer que de l'armée active, mais non de la réserve ni de la garde nationale mobile.

D'ailleurs, la substitution est autorisée de la façon la plus large entre les jeunes soldats de l'armée active et ceux de la réserve des deux bancs. » A. VIRU.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'agence Havas nous transmet les télégrammes suivants :

Toulon, 10 décembre.

Par suite de l'encombrement qui existait au port de Civita-Vecchia, la frégate Gomer qui avait retardé son départ pour ce port, n'est partie qu'hier soir.

Le frégate le *Panama* a débarqué hier dans notre port 1,240 hommes du 71^e de ligne.

Rome, 9 décembre, soir.

Le 60^e régiment français est parti ce matin pour Civita-Vecchia.

Civita-Vecchia, 9 décembre.

Les frégates *Mogador* et *Labrador* et le transport la *Seine* sont arrivés. L'*Intrépide*

est attendu. Il ne manque plus qu'un seul bâtiment de ceux qui doivent servir au rapatriement des troupes françaises.

St-Nazaire, 10 décembre, 8 h. m. Le paquebot transatlantique *France*, porteur des malles du Mexique, vient de mouiller sur rade. Il apporte les nouvelles du Mexique jusqu'au 13 novembre, de la Havane 17 novembre, de Saint-Thomas, 23 novembre. Il a 190 passagers à bord et 8,800,000 francs d'espèces, dont deux millions pour le Trésor français. Les passagers débarquent. La santé, à bord est bonne. La traversée a été contrariée par des mauvais temps persistants.

ALLEMAGNE.

Vienne, 9 décembre.

L'empereur, recevant la députation chargée de lui remettre l'adresse de la Diète de la Basse-Autriche, a dit qu'il se réservait d'examiner cette adresse.

Vienne, 10 décembre.

Le *Journal de Vienne* croit pouvoir, d'après des informations sûres, déclarer entièrement controuvée la nouvelle donnée par la *Gazette de la Croix* que M. de Beust avait envoyé la brochure *« Les Alliances austro-françaises et austro-prussiennes »* au pape et au cardinal Antonelli, et que cette brochure avait été considérée au Vatican et à l'ambassade d'Autriche à Rome comme le véritable programme de M. de Beust.

Darmstadt, 9 décembre.

Le général Stockhausen s'est suicidé ce matin d'un coup de pistolet. On dit qu'il devait comparaître demain devant le tribunal militaire.

ESPAGNE.

Madrid, 9 décembre, soir.

La reine est arrivée dans l'après-midi à Ciudad-Real où LL. MM. doivent passer la nuit.

L'accueil fait à la reine par les populations est des plus enthousiastes.

ETATS-UNIS.

New-York, 8 décembre.

M. Bigelow a avisé son gouvernement que les troupes françaises quitteraient le Mexique au mois de mars.

PRINCIPALITÉS DANUBIENNES.

Bucharest, 9 décembre.

Une quarantaine de dix jours a été établie à Giurgevo et dans d'autres ports roumains contre les provenances de la Turquie où se seraient manifestés, dit-on, des cas de fièvre jaune.

TURQUIE.

Florence, 9 décembre.

Une dépêche de Trieste apporte les détails suivants sur l'affaire du couvent d'Arcaï dans l'île de Crète.

Le détachement des insurgés crétois, retranché dans ce couvent n'était, dit-on, que de 200 hommes. Il se défendait depuis deux jours contre 12,000 Turcs. Ceux-ci ayant ouvert la brèche, l'archiprêtre Gabriel mit le feu à la poudrière et sauta avec tous les insurgés. Les Turcs auraient eu 2,000 morts et beaucoup de blessés. Parmi ces derniers se trouverait Soliman-Bey, beau-frère de Mustapha.

Constantinople, 9 décembre.

Le prince élu de Samos, Battazzi a reçu la sanction du sultan.

L'Amérique établit des Consuls généraux en Roumanie et en Serbie.

On dit que Mustapha-Pacha sera rappelé de Candie.

Les navires partant de Constantinople ont pourvus de patentes de sûreté.

LE BARRAGE DE L'ESCAUT.

Un conflit international, relatif au barrage de l'Escaut, est en ce moment soumis aux grandes puissances.

Un chemin de fer qui se construit en Hollande doit traverser l'Escaut oriental. Pour faciliter ce passage, le gouvernement hollandais veut barrer le fleuve. Mais ce barrage constitue, selon la Belgique, une entrave à la navigabilité, non-seulement du bras oriental, mais aussi du bras occidental du fleuve, et le cabinet de Bruxelles a demandé que pour le passage du chemin de fer on substitue au barrage un pont qui ne gêne pas la navigation.

Après de longues et stériles négociations, les deux gouvernements ont institué une commission mixte d'ingénieurs pour

juger le conflit. Qu'est-il arrivé? Une chose qu'il était aisé de prévoir. Les ingénieurs belges ont appuyé l'avis de leur gouvernement et, de leur côté, les ingénieurs hollandais ont soutenu le leur. Le résultat de cette enquête a donc été nul.

Le cabinet belge, jugeant que le débat était épuisé entre Bruxelles et La Haye, a cru que le moment était venu de faire appel à des tiers. En effet, la question intéresse la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, en un mot toutes les puissances maritimes, qui se sont cotisées il y a peu d'années pour racheter le péage de l'Escaut. Après avoir retiré de cet accord un capital de 40 millions, la Hollande peut-elle faire des travaux d'art qui entravent la navigation sur le même fleuve, et rendre illusoire les sacrifices faits en 1863 par l'Europe et les Etats-Unis?

Telle est la question que soulève cette affaire. Provisoirement, le gouvernement belge ne demande pas une décision, au fond, aux puissances étrangères. Il les prie seulement de désigner des ingénieurs qui, à leur tour, fassent une enquête et déclarent si le barrage est réellement une œuvre nuisible pour la navigation.

De son côté, le gouvernement hollandais proteste auprès des puissances contre la demande faite par la Belgique. Il prétend qu'il n'y a en jeu qu'une question de souveraineté territoriale, chaque Etat étant maître de régler chez lui le régime des eaux comme il l'entend, et il ne peut admettre aucune intervention étrangère à cet égard. Il soutient d'ailleurs que le bras oriental de l'Escaut qui serait barré est inutile à la navigation, et que loin d'être affecté de cet ouvrage, le bras occidental, grâce à certains travaux complémentaires, n'en sera que plus facilement accessible aux bâtiments de haut bord.

Mettant ses actes en rapport avec ses paroles, la Hollande pousse très-activement la construction du barrage, qui, si on continue à y travailler avec la même ardeur, sera terminé avant l'été.

Comme sanction de son opposition, le cabinet de Bruxelles menace de suspendre le paiement d'une rente de 400,000 fr. qu'il paie à la Hollande, en vertu du traité qui a consacré l'indépendance de la Belgique. — J. Mahias.

(Avenir national.)

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant, extrait de nos correspondances :

Paris, 11 décembre.

Contrairement aux affirmations de plusieurs journaux, nous sommes en mesure d'annoncer que le projet de loi sur la réorganisation de l'armée a été définitivement arrêté, quant à ses dispositions principales, dans la dernière séance de la commission présidée par l'Empereur.

Ce grand travail sera porté dans le courant de la semaine, au conseil d'Etat. A cause de sa haute origine et de la compétence de ses auteurs, il ne recevra sans doute que des modifications purement formalistes. Il pourra, par conséquent, venir en état dès l'ouverture de la session législative.

On annonce pour demain, dans le *Moniteur*, une note explicative des diverses dispositions du projet de loi. Nous croyons savoir qu'il stipule la réduction à six ans du service militaire, soit dans le cadre actif, soit dans la réserve.

La garde nationale sera rétablie activement sur tous les points de l'empire. Formée à la fois des soldats congédiés et des citoyens maintenus dans leurs foyers, elle constituera deux contingents : Le corps mobile, qui pourra, en cas de besoin d'être appelé sous les drapeaux, mais seulement en vertu d'une loi votée par les chambres; le corps sédentaire, chargé du service inférieur et dispensé de tout déplacement.

La faculté d'exonération est conservée, dans des conditions toutefois qui ne portent plus d'atteinte au principe d'égalité devant l'impôt militaire comme devant les autres.

On a reçu, dans l'après midi, par le télégraphe le résultat approximatif de l'élection de Saône-et-Loire, sur 32,803 inscrits, 31,232 électeurs ont pris part au scrutin; M. Boutellier, candidat du gouver-

nement, a obtenu 18,627 voix; M. Naudard, candidat de l'opposition 2,370. Les votes de plusieurs sections ne sont pas connus encore.

Le paquebot la *France*, est arrivé hier à St. Nazaire apportant des dépêches de la Vera-Cruz qui vont jusqu'au 13 novembre.

Bien que le télégraphe n'ait encore transmis aucune nouvelle officielle sur le paquebot, le bruit court, à la Bourse, qu'il en a d'importantes et même de décisives.

Nous allons savoir, espérons-le, si ou non l'Empereur Maximilien abdiquera ou régnera, s'il a quitté le Mexique ou s'il est retourné dans sa capitale; si, enfin, le nouvel empire persiste ou si l'Amérique reprend pied dans ce pays où elle a déjà mis à son prés sans interruption pendant trois quarts de siècle.

Les maréchaux Randon et Mac-Mahon, le général Trochu, MM. Fould et Dufaure ont été chargés par l'Empereur d'étudier la question financière ressortant de l'armement de notre armée. Les bruits d'un emprunt ont commencé de se répandre à circuler les uns parlent de 500 millions de 800 millions.

M. Dix, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis en France, est arrivé à Paris. Il sera reçu par l'Empereur cette semaine afin de remettre ses lettres de créance à S. M.

La division de l'imprimerie et de la librairie, transférée, sous le dernier ministère de M. de Persigny, du ministère de l'intérieur à la préfecture de police, va prendre possession d'une partie de l'hôtel de l'ancien ministère du commerce et de l'agriculture.

D'après l'*Akhbar*, le bruit de la nomination de Mr. le prince Bonaparte, évêque romain, au siège archiepiscopal d'Alger s'est répandu dans le chef-lieu de la colonie.

On dit que le contre-amiral Roze est nommé gouverneur général de la Cochinchine, en remplacement du vice-amiral de la Grandière, autorisé à rentrer en France pour cause de santé.

Une nouvelle salle de spectacle va s'élever à Paris; elle est située sur le boulevard de Strasbourg et porte le nom de théâtre des *Menus-Plaisirs*. Cette salle sera inaugurée dans quelques jours avec une pièce intitulée : *Les Turbulences*.

La session ordinaire du Conseil Impérial de l'instruction publique commencera le 12 décembre; elle durera dix jours.

M. de Montebello, bien que convalescent, est encore obligé de garder la chambre.

Le *Journal des Débats* publie, d'après son correspondant de Rome, la courte allocation que Pie IX a adressée aux officiers français en recevant leur visite d'adieu. On peut résumer ainsi, dit-il, les paroles que le Saint-Père a prononcées avec une visible émotion :

« Vous partez et vous venez me faire vos adieux. Ne m'examinez point si le moment est bien opportun pour ce départ. Vous appartenez à une armée qui possède les traditions de l'honneur, du devoir et de toutes les vertus militaires; vous exécutez les ordres de votre chef; votre devoir est d'obéir; le mien est de vous remercier de l'appui que vous m'avez prêté avec zèle et dévouement. Vous me laissez en face d'une révolution audacieuse, injuste et impie, devant laquelle je ne courberai point la tête. Je suis tranquille sur mes destinées comme sur celles du Saint-Siège, parce que j'ai une entière confiance dans la protection de Celui qui a dit à la mer : « Tu n'iras pas plus loin. »

La bonté qu'on va lire, est tirée du livre de Proudhon, intitulé : *De la capacité politique des classes ouvrières*.

« Parlons de l'armée. M. Thiers, qui a beaucoup étudié cette matière, juge qu'une armée de 600,000 hommes sur le papier n'en représente qu'une de 400,000 sous les armes, et que, pour une grande monarchie comme la France, ce n'est pas assez. M. Berryer, moins belliqueux que M. Thiers, arrive par grand effort à demander une